

L'IMPOT SUR LES SOCIETES ET LA HOLDING EN AGRICULTURE

LIEUX ET DATES

BELLEVILLE SUR MEUSE : 13/01/2026

LAXOU : 20/01/2026

COMMERCEY : 27/01/2026

OBJECTIF(S)

Maîtriser les aspects relatifs à son régime fiscal et à la mise en place d'une holding, notamment en matière de gestion de son patrimoine, de gestion de sa trésorerie et de pilotage.

PROGRAMME

Appréhender les critères permettant de choisir entre IR et IS et les conséquences qui en découlent.

- Principales différences entre l'IR et l'IS : résultat, rémunérations, plus-values.
- Assujettissement à l'IS et ses conséquences à court et long terme : modalités d'accès à l'IS, conséquences du changement de régime fiscal, comparaison des prélèvements selon le régime fiscal choisi.
- Gestion du résultat / Pilotage de la fiscalité et des prélèvements sociaux : principes et exemples chiffrés.
- Gestion de la trésorerie : cas concrets

Appréhender les intérêts et les enjeux de la mise en place d'une holding tant en matière de gestion de son patrimoine que d'optimisation fiscale et sociale.

- Le principe de structuration holding :
 - o Les aspects juridiques.
 - o Les aspects sociaux et fiscaux.
 - o Les spécificités agricoles : foncier, SAFER, contrôle des structures, PAC et Jeunes agriculteurs.
- Le fonctionnement d'une holding :
 - o Convention de trésorerie.
 - o Donner un sens à sa holding.
 - o Aspects comptables.
 - o La holding, un outil de développement.

PUBLIC ET PRE-REQUIS

Tout exploitant(e) agricole en société connaissant le fonctionnement courant d'une société.

MÉTHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, échanges interactifs, présentation d'exemples, cas pratiques.

Présentation vidéoprojecteur, remise d'un document support à chaque stagiaire.

MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION

L'évaluation a tout au long de la formation, lors de mise en pratique sur des cas concrets et lors d'un quiz final. Une évaluation orale en fin de formation permettra également de valider l'atteinte des objectifs.

INTERVENANT(S)

Clément CARPENTIER, Juriste Cerfrance Adheo
Mathilde MORETTI, Conseillère d'entreprise Cerfrance Adheo
Maxime VERNIER, Conseiller d'entreprise Cerfrance Adheo

DURÉE

1 jour (7 heures)

DELAI D'ACCES

Les inscriptions sont possibles 5 jours avant le démarrage de la formation. Au-delà, nous contacter.

TARIFS

Personnes éligibles à VIVEA : 110 à 130 € HT selon la prise en charge VIVEA en 2026 et sous réserve de l'accord de financement.

Autres publics : 330 € HT (hors prise en charge par un organisme tiers (OPCO, FAF...))

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour toute personne en situation de handicap, nous contacter avant l'inscription afin d'échanger sur l'accessibilité à la formation et les adaptations possibles.